

Madame Hélène VAN DER EECKEN
Premier Substitut du Procureur du Roi,
Palais de Justice
Rue des Quatre Bras, 4
1000 Bruxelles
Genval, le 10 novembre 2022

Madame le Premier Substitut du Procureur du Roi,

Concerne : « Armes et munitions » et « abus de confiance »
Votre Réf. : no de notice : BR.25.99.815/2018. No du système : BR.18BC7913

Un jour - j'apprends qu'il s'agissait du 17 juillet 1998, voir ci-dessous - une voiture de gendarme est arrivée en vitesse et s'est arrêtée brusquement derrière ma voiture dans laquelle je menais une grève de la faim depuis le 9 juillet 1998 dans la rue Hors-Château à Liège, devant la porte de la Régionale liégeoise du parti Ecolo, où j'ai vécu durant trois ans et demi, dans une voiture, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. En ce moment, nous discussions avec des amis sur le trottoir à côté de ma voiture.

Un gendarme (devenu policier) est sorti de sa voiture et a foncé directement dans la mienne. Je connaissais cette personne de vue parce qu'elle m'avait déjà nargué quand je menais une autre action devant le palais de justice de Liège. Il a été téléguidé par des membres concernés de la police judiciaire, Messieurs DEMARTEAU et DECHARNEUX, officiers des renseignements généraux, en sont témoins.

Puis, il a pris le canif qui était déposé bien visible dans le vide de poche devant le levier de vitesse de ma voiture. Je l'utilisais pour couper toute sorte de chose. Il a voulu le prendre, mais j'ai refusé de le lui donner en disant que j'en avais besoin tous les jours. Et, il est parti en colère. Je lui ai dit au revoir mais il ne m'a pas répondu. Ce canif, je l'ai toujours. Je l'ai gardé parmi les souvenirs de la rue Hors-Château. Je le tiens à votre disposition pour consultation, mais je ne vous le donnerai pas.

Si j'ai tenu à vous raconter ce récit parmi des centaines d'autres, c'est parce que j'ai voulu vous informer plus amplement concernant l'histoire d'armes et munitions que vous me racontiez encore et encore dans votre message du 7 novembre courant dont je vous ai longuement entretenue dans ma lettre du 8 novembre.

Voici la réponse – que vous ne pouviez pas ne pas connaître il y quatre ans déjà - à la question que je me posais, et que je vous posais, depuis quatre mois concernant la pitoyable connerie qui raconte d'une façon jubilatoire que j'aurais été connu en 1998 pour « armes et munitions », ce qui ne veut rien dire, c'est montré pour cacher :

10 nov. 2022

Bonjour Monsieur,

**Ce dossier concerne un fait de détention d'arme prohibée du 14/07/1998.
Le dossier est classé sans suite.**

Avec l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphanie LERUTH
Secrétaire
Tel 04/[222.78.02](tel:042227802).
www.ministerepublic.be

10 nov. 2022

Monsieur Sari,

**Les dossiers classés depuis plus de 10 ans sont automatiquement détruits.
Cependant, en consultant mon système informatique je peux constater qu'il s'agit d'un PV établi en date du 14.07.1998 pour un port arme illégal (un couteau).**

Bien à vous

Christelle Truillet
Secrétaire
Tel 04/222.78.01
www.ministerepublic.be

Un canif - « armes et munitions » - dont je me suis servi durant trois ans et demi et que je garde comme souvenir. Que dire de plus en attendant d'obtenir les réponses aux trois questions posées dans ma lettre du 8 novembre citée ci-avant.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame le Premier Substitut du Procureur du Roi, l'expression de ma profonde indignation.

Mustafa Üner Sari.

Avenue Gevaert, 253
1332 Genval